

Assises : un homicide par balle pour un incident routier ?

Le 16 avril 2014, un homme de 25 ans a été tué par balle en plein centre-ville de Coulaines. Le tireur, un Arménien de 47 ans, est jugé cette semaine.

Natacha LONGERAY

natacha.longeray@maine-libre.com

Sefedin Gasi, 25 ans, est mort le 16 avril 2014 en plein centre-ville de Coulaines. Touché d'une balle au niveau de la poitrine, ce père de famille d'origine kosovar s'est écroulé devant le bar « La Tabatière ». Il était aux alentours de 15 h 30.

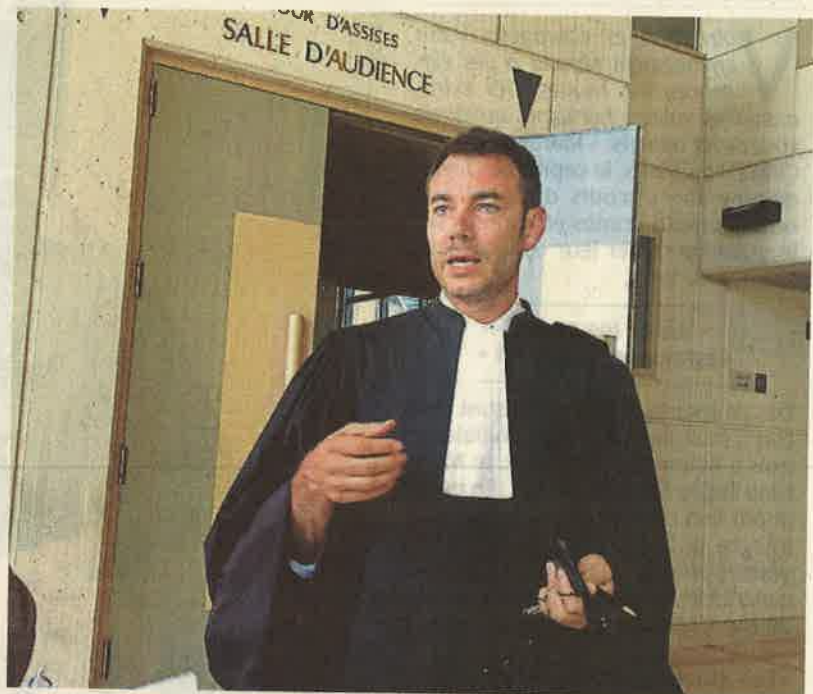
L'idole de la famille

Vingt-trois personnes sont parties civiles dans ce procès. Derrière M^e Jean-Philippe Peltier, la famille de la victime fait bloc. Serrés les uns aux autres, ils sont venus afin de savoir « pourquoi » ils ont perdu un frère, un fils, un mari. Sefedin Gasi était « l'idole » de la famille, le « préféré »... « peut-être parce qu'il était blond aux yeux bleus », explique l'enquêtrice de personnalité. « C'était un homme d'une extrême générosité qui préparait le café très tôt le matin pour les ouvriers du tramway », nous dit-elle encore. « Il était comme une mère pour ses quatre enfants. »

Les escortes lourdement armées

C'est après cette présentation que le président Frédéric Chalamet a choisi de projeter des photos de la victime, dont des clichés de son mariage célébré selon la tradition musulmane en janvier 2006. Sur le banc des parties civiles, on s'agite. La douleur est encore vive : on soupire, on se mouche, on interpelle l'accusé. En face, Hayk Gevorgyan regarde ses pieds. La plupart du temps, on entrevoyait simplement son crâne dégarni. L'Arménien, âgé de 47 ans, est accompagné d'une interprète et entouré de deux hommes du ERIS - le GIGN de la pénitencière - lourdement armés et engoulés.

Le tireur est jugé pour violences ayant entraîné la mort sans intention... et non pour meurtre. La peine encourue est de 20 ans de réclusion



« Ça arrive souvent les homicides par balle pour des problèmes de sécurité routière au Mans ? », s'interroge M^e Peltier. Photo « Le Maine Libre »

criminelle. Pourtant, l'information judiciaire avait été ouverte, au départ, pour homicide volontaire. « Au moment de la découverte des faits, le parquet était intimement convaincu que l'homicide était lié à un trafic de stupéfiants », ne cache pas l'avocat général Hervé Drevard. « C'est pourquoi le SRPJ* d'Angers a été saisi. »

« Un sentiment d'inachevé »

« Au départ de l'enquête, on s'orientait vers un règlement de compte », ajoute à la barre l'enquêtrice de police. Que reste-t-il aujourd'hui ? Un incident routier ayant dégénéré. C'est, en effet, un problème de priorité, de véhicule qui bloque la route qui aurait mis le feu aux poudres. « Ça arrive souvent les homicides par balle pour des problèmes de sécurité routière au Mans ? », demande M^e Peltier. Non bien sûr. Et l'enquêtrice d'évoquer

« un sentiment d'inachevé », renforcé par la présence d'une grosse somme d'argent en liquide (1 520 €), de cinq puces téléphoniques et de munitions pour une autre arme que celle utilisée le 16 avril 2014 à Coulaines.

« Il y a effectivement des éléments un peu troublants, gênants, qui n'ont pas abouti », souligne le président Chalamet. « Mais il s'agit d'hypothèses non confirmées », conclut-il. Les débats se poursuivent aujourd'hui.

* Service régional de la police judiciaire.